

Le Conseil municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre communautaire de Shannon le mardi 1^e octobre 2013 à 19h30 en conformité avec le Code municipal du Québec.

Sont présents : Bernard Gagné
Claude Lacroix
Mario Lemire
Lucie Laperle
Sophie Perreault
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présents.

1) Ordre du jour

144-10-13 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Adoption de procès-verbaux

2.1 Séance régulière du 3 septembre 2013

145-10-13 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2013 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Procès-verbal de correction de la résolution 114-08-2013 concernant la demande de dérogation mineure DM13-141

DÉPÔT **PROCÈS-VERBAL** de correction de la résolution numéro 114-08-2013 accordant une demande dérogation mineure DM13-141 pour la construction d'un chalet de villégiature.

Une erreur s'est glissée malencontreusement lors de l'inscription des détails de la superficie totale au plancher du bâtiment.

Le présent procès-verbal vise à corriger cette situation conformément à l'article 202.1 du Code municipal.

DÉCLARATION

Je, soussigné, Me Hugo Lépine, Directeur général et Secrétaire-trésorier, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le procès-verbal de la séance régulière du lundi, 5 août 2013 et plus particulièrement de la résolution numéro 114-08-2013 de manière à corriger les conditions d'approbation, comme suit :

« *QUE* la Municipalité de Shannon accorde au propriétaire 9205-1424 Québec Inc., MM. Sylvain Boisvert et Robin Harvey, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM13-141 sur lot 4 586 816 situé dans le Domaine de Sherwood, zone F-47, sur les trois points suivants :

- 1) la construction d'un bâtiment principal de type chalet de villégiature sur une fondation de 8' ;
- 2) la construction d'un bâtiment principal de type chalet de villégiature d'une superficie de plancher maximale de 118 m² ;
- 3) la construction d'un bâtiment de type remise plus grande que 25 m². »

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

3) Urbanisme**3.1 Rapport des permis et certificats du mois de septembre 2013**

DÉPÔT

Le rapport des permis et certificats du mois de septembre 2013 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Adoption du Règlement 453 modifiant le Règlement de zonage (352) afin de préciser certaines normes d'implantation de certains ouvrages et constructions ainsi que la juridiction de la Municipalité dans les zones militairesRÈGLEMENT
NUMÉRO 453

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 3 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice des Finances et du Greffe a déposé le 18 septembre 2013 un Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et que le règlement 453 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter ;

Le règlement numéro 453 modifiant le *Règlement de zonage (352) afin de préciser les normes d'implantation de certains ouvrages et constructions de préciser la juridiction de la Municipalité dans les zones militaires* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 Autorisation d'ouverture de rue – rue des Hirondelles, phase V146-10-2013
MODIFIÉE

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux* ;

CONSIDÉRANT QUE la firme 2538-5436 Québec Inc., M. Robert Doyon, a déposé le 23 septembre 2013 un plan d'ensemble d'avant-projet du prolongement de la rue des Hirondelles, Phase V ;

CONSIDÉRANT la résolution 26-09-2013 du Comité consultatif d'urbanisme recommandant au Conseil municipal l'acceptation dudit projet modifié, conditionnellement à ce que le plan cadastral final respecte la réglementation d'urbanisme et que le résiduel de la terre soit considéré à titre de futur bassin de rétention des eaux de surface ;

CONSIDÉRANT la résolution 133-09-2013 du Conseil municipal acceptant en principe la municipalisation de la rue des Hirondelles, Phases IV, incluant une partie de rue qui boucle vers le chemin de Gosford ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement est en continuité de la trame urbaine existante et que les 28 terrains projetés seront tous desservis par le réseau d'aqueduc ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, en principe, le plan d'ensemble d'avant-projet du prolongement de la rue des Hirondelles, Phase V, conditionnellement à ce que les requérants respectent et se conforment aux conditions édictées par le Comité consultatif d'urbanisme ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe, tel que déposé, l'ouverture de la rue des Hirondelles, Phase V, zone H-15, incluant 28 terrains ;

146-10-2013

QUE le lotissement du développement soit modifié afin de refléter le cadastre réel de la rue des Hirondelles, Phase V, et que les frais de 10% pour fins de parcs soient pris en terrain équivalent, conformément à la loi ;

MODIFIÉE

QUE Me Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un protocole d'entente en conformité aux dispositions du *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux* ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou M. Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur Général et/ou Germaine Pelletier, Sec. Trésorière Adjointe soit autorisé à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 Modification de l'odonyme de la rue des Hirondelles entre les lots 5 087 062 et 5 087 058 et attribution de l'odonyme « rue Barry » pour cette portion de rue

147-10-2013

CONSIDÉRANT la résolution autorisant, en principe, l'ouverture de la rue des Hirondelles, Phase V ;

CONSIDÉRANT la résolution 133-09-2013 du Conseil municipal acceptant en principe la municipalisation de la rue des Hirondelles, Phases IV, incluant une partie de rue qui boucle vers le chemin de Gosford ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi électorale* exige la validation des voies de communication (nom de rues) afin qu'elles soient nommées et correctement écrites ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie officialise la désignation d'odonymes ;

*CONSIDÉRANT QU'*une partie de ladite rue des Hirondelles, Phase IV, boucle vers le chemin de Gosford, rend nécessaire un changement de l'odonyme suite à la demande de prolongement de ladite rue ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la famille Barry, de souche irlandaise, arrivés du port du comté de Cork le 8 juillet 1823, sont parmi les premiers colons irlandais qui se sont établis dans cette section de la Municipalité et que la ferme des Barry fût établie sur ces lots sur le chemin de Gosford ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon désigne la nouvelle rue sous l'odonyme « rue Barry » ;

*QU'*une demande d'officialisation du nouveau odonyme soit adressée à la Commission de la toponymie du Québec ;

ET QUE la Direction générale des élections et la MRC de La Jacques-Cartier soient avisées de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 Demande de dérogation mineure DM13-145 concernant le 82, rue Mountain View – zone RU-64 – Autorisation de construire un garage en cour avant - Prise en considération de la recommandation du CCU

CONSULTATION

La présente demande est en consultation publique. M. Stéphane Hamel, conseiller responsable, explique l'objectif de la demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

148-10-2013

CONSIDÉRANT le règlement sur les dérogations mineures ;

148-10-2013

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM13-145 déposée par Alain Laliberté, propriétaire du lot 4 367 028 situé au 82, rue Mountain View, zone RU-64 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à construire un garage de 20' x 24' en cours avant ;

CONSIDÉRANT QUE le tableau 12 de l'article 7.1 du *Règlement de zonage* stipule qu'un garage doit être localisé en cours arrière, en cours latérale ou en cours avant secondaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'application du *Règlement de zonage* cause un préjudice sérieux au demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins application du *Règlement de zonage* cause un préjudice sérieux au demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la présente demande de dérogation, tel que déposé, à la condition que toutes les autres normes du règlement de zonage soient respectées ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM13-145.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.6 Demande de dérogation mineure DM13-146 concernant le 5, rue Grogan – zone H-17 - Autorisation d'agrandir une résidence au-dessus d'un abri d'auto – Prise en considération de la recommandation du CCU

CONSULTATION

La présente demande est en consultation publique. M. Stéphane Hamel, conseiller responsable, explique l'objectif de la demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

149-10-2013

CONSIDÉRANT le règlement sur les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM13-146 déposée par Réjean Brassard, propriétaire des lots 4 368 597 et 4 735 271 situés au 5, rue Grogan, zone H-17 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à agrandir la résidence de 16' x 24' au-dessus de l'abri d'auto ;

CONSIDÉRANT QUE ladite remise occupe une superficie de 37 m² et que le tableau 4 de l'article 7.1 du *Règlement de zonage* ne prévoit pas qu'il peut y avoir des pièces habitables au-dessus d'un abri d'auto ;

CONSIDÉRANT QUE l'application du *Règlement de zonage* cause un préjudice sérieux au demandeur ;

149-10-2013

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation, tel que déposé de la présente demande de dérogation ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM13-146.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.7 Demande de dérogation mineure DM13-147 concernant le lot 5 291 476, rue Hillside – zone H-2 – Autorisation de créer deux lots avec façade de 26,5 mètres - Prise en considération de la recommandation du CCU

CONSULTATION

La présente demande est en consultation publique. M. Stéphane Hamel, conseiller responsable, explique l'objectif de la demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

150-10-2013

CONSIDÉRANT le règlement sur les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure #DM13-147 déposée par monsieur Wayne Lannin, propriétaire du lot 5 291 476 situé en bordure de la rue Hillside, zone H-2 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à lotir deux lots en bordure de la rue Hillside avec une façade de 26,5 m au lieu de 30 m ;

CONSIDÉRANT QUE le tableau 2 de l'article 5.2.1 du *Règlement de lotissement* stipule qu'un terrain partiellement desservi situé à l'intérieur du périmètre urbain doit avoir une largeur avant minimale de 30 m ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant prétend et démontre qu'il est impossible de lotir deux terrains en respectant la norme relative à la largeur avant minimale ;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation, tel que déposé de la présente demande de dérogation ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM13-147.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.8 Consultation publique et adoption – Second projet - Règlement 456 modifiant le Règlement de zonage (352) afin d'interdire l'épandage industriel, commercial ou extensif de déjections animales et de prescrire l'installation de systèmes de fosses septiques et de rétention de type secondaire avancé dans certaines zones

CONSULTATION

Le présent règlement est en consultation publique. M. Clive Kiley, Maire, explique l'objectif du règlement et demande aux conseillers de reporter la séance de consultation publique à une séance ultérieure.

151-10-2013

CONSIDÉRANT le projet de Règlement 456 modifiant le *Règlement de zonage (352) afin d'interdire l'épandage industriel, commercial ou extensif de déjections animales et de prescrire l'installation de systèmes de fosses septiques et de rétention de type secondaire avancé dans certaines zones* ;

CONSIDÉRANT QUE le maire demande des précisions relatives au contenu dudit règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon reporte la consultation publique à une date ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Travaux publics

4.1 Plan d'action 2013-2015 pour l'amélioration des égouts pluviaux

ADOPTION

La Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le *Plan d'action 2013-2015* pour l'amélioration des égouts pluviaux.

4.2 Rejet de toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres AO13-255 relatif au projet de stabilisation des rives de la plage King

152-10-2013

CONSIDÉRANT QUE le PTI et le budget 2013 prévoient des travaux de stabilisation des berges de la rivière Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT l'estimation préalable du prix des contrats susmentionnés pour l'année 2013 de plus de 25 000\$ et de moins que 100 000\$;

CONSIDÉRANT l'appel d'offre AO13-255 par invitation, lancé par M. Normand Légaré, Directeur de l'Environnement et de l'Urbanisme pour les travaux de stabilisation d'une partie de la rive de la rivière Jacques-Cartier sur une distance de plus ou moins 70 mètres linéaires et d'une hauteur de 11 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE suite à trois (3) invitations, un seul entrepreneur a déposé une soumission, soit G.L.P. Paysagiste au montant de 95 060\$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission est beaucoup plus élevée que l'estimation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

152-10-2013

QUE la Municipalité de Shannon refuse, tel que déposé, l'offre du seul soumissionnaire ;

ET QUE le Service de l'Environnement et de l'Urbanisme de la Municipalité soit autorisé à procéder à nouveau à un appel d'offres par invitation pour les travaux de stabilisation d'une partie de la rive de la rivière Jacques-Cartier sur une distance de plus ou moins 70 mètres linéaires et d'une hauteur de 11 mètres, le tout en temps jugé opportun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Rejet de toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres AO13-220 relatif aux forfaits de téléphonie mobile de la Municipalité

153-10-2013

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT l'estimation préalable du prix des contrats susmentionnés pour l'année 2013 de moins que 25 000\$;

CONSIDÉRANT l'appel d'offre AO13-220 par invitation, lancé par Mme Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe pour les services de téléphonie mobile sur 8 téléphones municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE suite à trois (3) invitations, deux (2) entrepreneurs ont déposés des soumissions :

	<u>Option : 1</u>	<u>2</u>	<u>3. a)</u>	<u>3. b)</u>
Bell Solutions	0.00\$	20\$	25\$	30\$
Rogers Communications	79.99\$	20\$	25\$	30\$

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions sont pareils et sans différence ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon refuse, tel que déposé, les offres susmentionnées ;

ET QUE le Service des Finances et du Greffe de la Municipalité soit autorisé à procéder à un nouvel appel d'offres, par invitation, modifié afin de mieux spécifier les besoins en téléphonie mobile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Parcs et Loisirs

Le conseiller Claude Lacroix nous informe qu'il ne reste que des travaux mineurs à exécuter dans le parc municipal Oak et que le pavage se fera cet automne. L'entente avec le MDDEP est en cours pour les sentiers de ski de fonds.

6) Période de questions

La parole est accordée au public pour une première période de questions.

7) Sécurité publique et Incendies

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8) Environnement et Hygiène du milieu**8.1 Gestion des matières résiduelles**

Le conseiller Mario Lemire résume les problématiques subies dernièrement relativement au contrat de transport de vidanges et des fosses septiques. Il remercie le département de l'urbanisme qui a traité les multiples plaintes de façon judicieuse ce qui a permis au comité de bien se défendre auprès de la Régie.

Il a aussi reporté la problématique de la cueillette des feuilles. Dorénavant, les citoyens devront utiliser des sacs en papier seulement. Après discussion, le Conseil est en accord de faire l'achat de sacs de papier pour cette année pour en faire la distribution aux citoyens.

8.2 Aqueduc et égout

Le conseiller Claude Lacroix donne un compte-rendu sur les tests et solutions relatifs aux problèmes de dépôt de manganèse dans le réseau d'aqueduc.

Il résume aussi les travaux de voirie débutant sous peu.

8.3 Conseil de bassin versant

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

9) Culture et vie communautaire

La conseillère Lucie Laperle nous informe de la tenue de la conférence de presse le 3 octobre pour le lancement officiel de la Politique municipale de la Famille et des Aînés.

Elle résume également les activités de la bibliothèque municipale où il y a eu 55 nouveaux membres ce mois-ci, ce qui nous donne un total de 1907 usagers. Les bénévoles ont travaillé 96 heures.

10) MRC de la Jacques-Cartier

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

11) Correspondance

DÉPÔT

La liste des correspondances reçues durant le mois d'octobre 2013 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12) Comptes

154-10-13

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix de payer les comptes suivants :

	Description	Facture
Acklands Grainger	achat d'équipement - incendies	533.49\$
Agence du Revenu	DAS - septembre	14 525.21\$
Alain Castonguay	cotisation annuelle des instructeurs - incendies	114.98\$
Ann Feeney	sifflets pour les brigadiers scolaires	34.46\$
Aquamerik Inc.	fournitures - aqueduc	454.82\$
Aquatech	honoraires professionnels - aqueduc - octobre	1 298.43\$
Archambault	livres - biblio	2 128.83\$
Aréo-Feu	fournitures - bateau - incendies	287.42\$
Bell Canada	service	3 065.36\$
Bell Mobilité	cellulaires	716.01\$
Bétonel	peinture pour plancher au chalet	510.90\$

Boivin & Gauvin	bottes - incendies	181.66\$
Brigitte Olivier	remboursement - kilométrage/fournitures - bibliothèque	49.05\$
Cam-Trac Bernières	location - excavatrice Kubota - voirie	827.63\$
Canac Marquis Grenier	bâtiment 25, garage, incendies, etc..	997.63\$
Carrières Québec Inc.	travaux voirie	16 913.82\$
Cégep Champlain - St. Lawrence	bourse d'études - <i>All Around Student</i> - DDO - achat de livres	200.00\$
Clive Kiley	remboursement pour Shirley - fournitures pour Story Time-biblio	32.19\$
Cogeco Diffusion Inc.	FM93 - Ironfest	2 276.51\$
Concepts Gingras Inc.	location toilette - course boîte à savon	1 052.02\$
Co-Op Ste-Catherine	fournitures - nouveau bâtiment 25 et garage	630.85\$
Crèmerie Champagne et Filles	bonbons - Halloween	527.33\$
Dessau Inc.	honoraires professionnels - dossier Sherwood	2 759.40\$
Develo-Tech	balises - signalisation	1 237.39\$
Diane Brulé	copies - CCFA	77.03\$
Distributions LFP Prévost Inc.	lait/crème/eau	95.25\$
Dominique Boutet	inspection PEP - incendies	1 039.26\$
Elaine Neville	achat de fournitures et kilométrage	234.31\$
Fire Safety Canada	fournitures - prévention - incendies	434.71\$
F. Dufresne Inc.	essence	1 086.65\$
Fleurons du Québec	dévoilement officiel 2013 - frais d'inscription	109.23\$
Fondations des pompiers du Québec	fournitures - prévention - incendies	261.46\$
Fonds d'information foncière	avis de mutation	76.00\$
Formules Municipales	fournitures pour les élections	664.84\$
Gaudreau	vidange des fosses septiques	975.72\$
Germaine Pelletier	kilométrage formation élections	21.85\$
Gestion Simon Ouellet Inc.	entretien - véhicules - incendies	456.70\$
G.L.P. Paysagiste Inc.	honoraires professionnels - rue St-Martin et parc sur Oak	8 125.26\$
Gestion Simon Ouellet Inc.	entretien de camion - incendies	732.66\$
Groupe Bertrand	honoraires professionnels - stationnement 50 St-Patrick	7 186.51\$
Groupe Gicleurs Éclair	honoraires professionnels - inspection annuelle - gicleurs	367.92\$
H/G Électrique	honoraires professionnels - lampadaire St-Patrick, etc.	3 433.74\$
Hydro-Québec	éclairage public, édifices, etc.	12 127.92\$
Info-Excavation	honoraires professionnels - demandes de localisation	271.34\$
Jean-Paul Côté Inc.	fournitures pour les puits	344.93\$
Latulippe	bottes - voirie	322.42\$
Librairie la liberté	livres - biblio	362.54\$
Location Bleu-Pélican	location - voiture - urbanisme	1 333.21\$
Maison Anglaise	livres - biblio	1 353.31\$
Martin & Lévesque Inc.	ceinture pour Alex Dubois (sécurité) en attente	18.68\$
Matériaux Ouellet	nouveau bâtiment 25	2 907.23\$
Maxxam	honoraires professionnels - aqueduc	1 340.32\$
Merrill Allard Inc.	essence - voire/parcs	5 262.15\$
Messagerie InterCité	Messagerie	19.83\$
Méto Excavation Inc.	travaux de voirie - rue Donaldson, etc.	683.85\$
Michel Filion	honoraires professionnels - relieur	359.35\$
Microcom M Inc.	honoraires professionnels - système d'alarmes	324.39\$
Mike-James Noonan	fournitures - Summerfest	287.89\$
Mini-Mix St-Basile Inc.	poste 25 - réservoir à l'huile	372.23\$
Moisan Marketing	Shannon Express - mois de septembre	4 775.85\$
MRC La Jacques-Cartier	mises à jour - évaluations	17 763.64\$
Mutuelle d'incendie de Portneuf	cotisation 2013	100.00\$
Neopost Canada Ltd.	contrat - machine postale	502.30\$
Net Plus Inc.	honoraires professionnels - complexe municipale, etc.	2 927.84\$
Nicolas Proulx	pièces - incendies	26.43\$
Orizon Mobile	système de communication	433.33\$
Pare-pierre SP	panneaux - signalisation	787.49\$
Pavco	travaux voirie	5 163.83\$
P. Aubut Inc.	porte principale - hôtel de ville	5 424.69\$
Pierre Chamberland	fournitures - dards	168.66\$
Pierre Vachon	honoraires professionnels - nouveau bâtiment 25	231.00\$
Postage-on-Call (DPOC)	achat de timbres	2 500.00\$
Postes Canada	Shannon Express - mois de septembre	672.31\$
Prévention Source Prévention	fournitures - prévention - incendies	112.97\$
Productions Hugues Pomerleau	honoraires professionnels - Halloween Shannon	1 063.52\$
Produits Sanitaires MG	table à langer Rubbermaid	309.28\$

Raymond Robitaille Excavation Inc.	travaux de voirie	402.41\$
Référence Systèmes	bac pour nouveau imprimante, écrans pour incendies, etc..	2 233.55\$
Régie régionale de Portneuf	fosses septiques	239.98\$
ResQTech	calibration	1 028.75\$
Revenu Québec	DAS - 36_37_38_39	32 877.03\$
Richer Boulet	travaux voirie, parc sur Oak, rue St-Martin	2 575.06\$
Ronald Tardif	honoraires professionnels - nouveau bâtiment 25	935.00\$
Sani-Orléans Inc.	poste 25 - pompé la station de pompage	797.64\$
Shannon Vision Inc.	honoraires professionnels - rue Kildare et nouveau téléphonie	3 599.42\$
Shred-it	service déchiquetage - bureau municipal	265.17\$
Société de l'assurance Auto. du Québec	incendies	26.75\$
Source Oméga Inc.	abreuvoir mural - parc sur Oak	799.08\$
Spécialiste du Stylo	fournitures de bureau	244.39\$
Stein Monast	honoraires professionnels - dossier Lachance	810.57\$
Stelem	fournitures pour les postes de pompage et aqueduc	1 799.36\$
Trudel et Piché Inc.	tracteur bidirectionnels	3 555.00\$
United Rentals	location - équipement - filet de baseball	959.53\$
Vanessa Paquet-Labbé	fournitures pour Summerfest	42.81\$
Visa - Batteries du Québec	batteries - incendies	45.53\$
Visa - Bureau en Gros	imprimante - garage - voirie	151.85\$
Visa - Canac Marquis Grenier	pièces - incendies	56.35\$
Visa - Canadian Tire	fournitures édifices	41.30\$
Visa - carte de Vanessa	dépenses - Ironfest et activités culturelles	2 431.11\$
Visa - Crèmerie Champagne et Filles	Club Social - incendies	51.05\$
Visa - Cumins Eastern	vérification mécanique	183.39\$
Visa - Jameson Café	repas - sécurité	151.29\$
Visa - Juneau et Frères	peinture - poste de pompage	586.31\$
Visa - Hotel Plaza	repas - formation élections	39.07\$
Visa - Keurig	fournitures pour bureau	499.51\$
Visa - Pizzeria Paquet	repas - caucus - 26 août	111.01\$
Visa - Restaurant St-Hubert	repas - caucus 23 septembre	131.01\$
Voltec	entretien de luminaires - août	1 283.41\$
Wolseley	fournitures - voirie	581.36\$
		<u>206 924.27\$</u>

154-10-2013

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Organisation administrative

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

14) Finances et Greffe**14.1 Autorisation de dépôt d'une demande de subvention en vertu du volet 2 du Programme d'amélioration de la voirie locale du Gouvernement du Québec**

155-10-2013

CONSIDÉRANT le programme d'amélioration de la voirie locale, volet aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2013-2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire se prévaloir de ce programme, comme dans les années antérieures, pour effectuer des travaux correctifs au ponceau de la rue de Cork ;

CONSIDÉRANT la liste des travaux d'amélioration éligibles au programme de Transports Québec ;

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

APPUYÉ par le conseiller Mario Lemire ;

155-10-2013

QUE la Municipalité de Shannon demande au député de La Peltrie, M. Eric Caire, de recommander notre municipalité auprès de Transports Québec pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du programme d'amélioration de la voirie locale 2013-2014, volet 2 ;

ET QUE le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard soit nommé chargé de projet et qu'il soit autorisé à signer tout document pertinent à cette demande pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Autorisation de dépôt d'une demande de subvention en vertu du volet 5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités du Gouvernement du Québec;

156-10-2013

CONSIDÉRANT le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 5 Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM), sous-volet 5.1 Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire 2013-2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire se prévaloir de ce programme afin de bénéficier les vocations municipales et communautaire ;

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le Directeur général à déposer une demande au MAMROT, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 5 Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM), sous-volet 5.1 Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire 2013-2014 ;

ET QUE le Directeur général soit autorisé à signer tout document pertinent à cette demande pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 Autorisation de dépôt d'une demande de remboursement du solde de la taxe sur l'essence fédérale de la Municipalité

157-10-2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité de Shannon s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010 - 2013 ;

157-10-2013

QUE la Municipalité de Shannon approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, de Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la Municipalité de Shannon s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la Municipalité de Shannon s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera appropriée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

ET QUE Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soit autorisée à signer tous les documents dudit programme pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4 Autorisation de dépôt d'une demande d'indemnisation de la Municipalité au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme d'aide financière faisant suite aux pluies diluviennes du 31 mai 2013

158-10-2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon a pris connaissance du décret du Gouvernement du Québec concernant l'établissement du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon doit respecter les modalités de ce décret qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre - Arrêté du 18 juin 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon s'engage à respecter les modalités du décret qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte l'aide financière accordée selon l'article 78, et suivants, *Calcul de l'aide financière* du décret ;

QUE la Municipalité de Shannon approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère de la Sécurité publique du Québec de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre de la Sécurité publique du Québec ;

QUE la Municipalité de Shannon s'engage à informer le ministère de la Sécurité publique du Québec de toute modification qui sera appropriée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

ET QUE Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soit autorisée à signer tous les documents dudit programme pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.5 Autorisation d'extension de délai au 30 novembre 2013 à Développement S.C. inc, pour le dépôt d'une demande de permis pour le 5, rue St-Patrick

159-10-2013

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un immeuble commercial de type centre médical incluant une pharmacie au 5, rue St-Patrick, lot 4 368 388;

CONSIDÉRANT la résolution 170-10-2011 autorisant conditionnellement la demande de PIIA11-007 ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à cette autorisation du 3 octobre 2011 et du contrat d'achat signé le 26 avril 2011, le propriétaire avait l'obligation de faire une demande de permis de construction dans les douze (12) mois de l'achat, soit avant le 26 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT la résolution 118-06-2012 autorisant un délai de six (6) mois pour l'obtention du permis de construction ;

CONSIDÉRANT la résolution 226-12-2012 autorisant un délai supplémentaire de trois (3) mois dudit permis ;

CONSIDÉRANT la résolution 30-02-2013 autorisant un délai supplémentaire de six (6) mois dudit permis ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge à propos de favoriser le succès du projet de construction d'un centre médical et d'une pharmacie ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde au propriétaire, Développement S.C. Inc. un délai supplémentaire de trois (3) mois pour l'obtention d'un permis de construction d'un centre médical ;

ET QUE ce délai soit prolongé jusqu'au 30 novembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Varia et déclarations des conseillers

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

16) Période de questions

La parole est accordée au public pour une deuxième période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Claude Lacroix propose la levée de la séance ordinaire à 21h28.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur Général

**MAYOR'S
OATH**

MAYOR'S OATH

I, Clive Kiley, residing at 123, chemin de Gosford, Shannon solemnly affirm that I will exercise my function as Mayor according to the Law, with honesty and justice in the best interest of the Municipality and its residents therein, that I will exercise my function in respect of the *Ethical and deontology Code for elected members of Council (419)* of the Municipality of Shannon **and** I affirm that I will respect the laws of this code following my present mandate.

I solemnly declare that I pledge complete loyalty to the Municipality and that I will exercise with good intentions the responsibilities that could be confided to me.

I swear to respect the confidentiality of all discussions during the Council caucus meetings and that I will not divulge any privileged information without specific authorization from Council.

Solemnly affirmed before me at Shannon
Québec, this 9th day of November 2013

Clive Kiley

Hugo Lépine
Director General

SERMENT DE CONSEILLER

SIÈGE N° 1

Je, Francine Girard, domiciliée au 96 rue Mountain View, à Shannon déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la Municipalité et des citoyens qui la composent, que j'exercerai mes fonctions dans le respect du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux (419)* de la Municipalité de Shannon **et** que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Je déclare solennellement que je serai loyale à la Municipalité et que j'agirai de bonne foi dans l'exécution des responsabilités qui me seront, de temps à autre, confiées par le Maire.

Je m'engage à préserver la confidentialité des délibérations du Conseil municipal en caucus et à ne pas en délivrer quelques informations privilégiées obtenues dans le cadre de mes fonctions sans en avoir été autorisée par le Conseil.

Affirmé solennellement devant moi à Shannon
Québec, ce 9^e jour de novembre 2013

Francine Girard

Hugo Lépine
Directeur général

SERMENT DE CONSEILLER**SIÈGE N° 2**

Je, Claude Lacroix, domicilié au 49 rue Grogan, à Shannon déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la Municipalité et des citoyens qui la composent, que j'exercerai mes fonctions dans le respect du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux (419)* de la Municipalité de Shannon **et** que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Je déclare solennellement que je serai loyal à la Municipalité et que j'agirai de bonne foi dans l'exécution des responsabilités qui me seront, de temps à autre, confiées par le Maire.

Je m'engage à préserver la confidentialité des délibérations du Conseil municipal en caucus et à ne pas en délivrer quelques informations privilégiées obtenues dans le cadre de mes fonctions sans en avoir été autorisé par le Conseil.

Affirmé solennellement devant moi à Shannon
Québec, ce 9^e jour de novembre 2013

Claude Lacroix

Hugo Lépine
Directeur général

SERMENT DE CONSEILLER**SIÈGE N° 3**

Je, Mario Lemire, domicilié au 202 rue Dublin, à Shannon déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la Municipalité et des citoyens qui la composent, que j'exercerai mes fonctions dans le respect du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux (419)* de la Municipalité de Shannon **et** que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Je déclare solennellement que je serai loyal à la Municipalité et que j'agirai de bonne foi dans l'exécution des responsabilités qui me seront, de temps à autre, confiées par le Maire.

Je m'engage à préserver la confidentialité des délibérations du Conseil municipal en caucus et à ne pas en délivrer quelques informations privilégiées obtenues dans le cadre de mes fonctions sans en avoir été autorisé par le Conseil.

Affirmé solennellement devant moi à Shannon
Québec, ce 9^e jour de novembre 2013

Mario Lemire

Hugo Lépine
Directeur général

SERMENT DE CONSEILLER

SIÈGE N° 4

Je, Bruno Martel, domicilié au 241 chemin de Wexford, à Shannon déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la Municipalité et des citoyens qui la composent, que j'exercerai mes fonctions dans le respect du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux (419)* de la Municipalité de Shannon **et** que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Je déclare solennellement que je serai loyal à la Municipalité et que j'agirai de bonne foi dans l'exécution des responsabilités qui me seront, de temps à autre, confiées par le Maire.

Je m'engage à préserver la confidentialité des délibérations du Conseil municipal en caucus et à ne pas en délivrer quelques informations privilégiées obtenues dans le cadre de mes fonctions sans en avoir été autorisé par le Conseil.

Affirmé solennellement devant moi à Shannon
Québec, ce 9^e jour de novembre 2013

Bruno Martel

Hugo Lépine
Directeur général

COUNCILLOR'S OATH

SEAT N° 5

I, Mike-James Noonan, residing at 27 rue Conway, Shannon solemnly affirm that I will exercise my function as councillor according to the Law, with honesty and justice in the best interest of the Municipality and its residents therein, that I will exercise my function in respect of the *Ethical and deontology Code for elected members of Council (419)* of the Municipality of Shannon **and** I affirm that I will respect the laws of this code following my present mandate.

I solemnly declare that I pledge complete loyalty to the Municipality and that I will exercise with good intentions the responsibilities that could be confided to me by the Mayor.

I swear to respect the confidentiality of all discussions during the Council caucus meetings and that I will not divulge any privileged information without specific authorization from Council.

Solemnly affirmed before me at Shannon
Québec, this 9th day of November 2013

Mike-James Noonan

Hugo Lépine
Directeur général

SERMENT DE CONSEILLER

SIÈGE N° 6

Je, Stéphane Hamel, domicilié au 351A chemin de Wexford, à Shannon déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la Municipalité et des citoyens qui la composent, que j'exercerai mes fonctions dans le respect du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux (419)* de la Municipalité de Shannon et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Je déclare solennellement que je serai loyal à la Municipalité et que j'agirai de bonne foi dans l'exécution des responsabilités qui me seront, de temps à autre, confiées par le Maire.

Je m'engage à préserver la confidentialité des délibérations du Conseil municipal en caucus et à ne pas en délivrer quelques informations privilégiées obtenues dans le cadre de mes fonctions sans en avoir été autorisé par le Conseil.

Affirmé solennellement devant moi à Shannon
Québec, ce 9^e jour de novembre 2013

Stéphane Hamel

Hugo Lépine
Directeur général

RÉSULTATS D'ÉLECTIONRÉSULTATS
D'ÉLECTION

Résultats du recensement des votes de l'élection régulière tenue le 3 novembre 2013. Le nombre de personnes inscrites sur la liste des électeurs est de 3530 ; de ce nombre, 1633 ont voté.

	NOMBRE DE VOTES	%	BULLETINS REJETÉS
Au poste de Maire :			31
Clive Kiley	1034	64.54	
Sarah Perreault	568	35.46	
Au poste de Conseiller — Siège n° 1 :			86
Francine Girard	983	63.54	
Louis Guay	564	36.46	
Au poste de Conseiller — Siège n° 2 :			72
Claude Lacroix	865	55.41	
Sophie Perreault	696	44.59	
Au poste de Conseiller — Siège n° 3 :			109
Mario Lemire	904	59.32	
Robert Leroux	620	40.68	
Au poste de Conseiller — Siège n° 4 :			82
Lucie Laperle	756	48.74	
Bruno Martel	795	51.26	
Au poste de Conseiller — Siège n° 5 :			106
Christiane Landry	590	38.64	
Mike-James Noonan	937	61.36	
Au poste de Conseiller — Siège n° 6 :			101
Bernard Gagné	556	36.29	
Stéphane Hamel	976	63.71	

Hugo Lépine,
Président d'élection